

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00095 Numéro SIREN : 499 837 003 Nom ou dénomination : A.S AUTO
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000520

SARL AS AUTO

436 CHEMIN DES FONTAINES

38540 GREYAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

SIRET : 499.837.003.00031



N° 105 817

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARLAS AUTO										Net ☐	
Adresse de l'entreprise		436 CHEMIN DES FONTAINES - 38540 GRENAY											
Numéro SIRET		4 9 9 8 3 7 0 0 3 0 0 0 2 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois		1 2		Durée de l'exercice précédent		1 2							
						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le					
						3 1 1 2 0 2 2		3 1 1 2 0 2 1					
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net					
		1		2		3		4					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012									
	Fonds commercial	010		012									
	Autres	014		016									
	Immobilisations corporelles	028		050		1642		0		0			
	Immobilisations financières (1)	040		042									
Total I (5)		044		048		1642		0		0			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052									
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052									
	Marchandises	060		062		36044		19857					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	Créances (2)	068		070									
		Clients et comptes rattachés	068		070								
	Autres (3)	072		074		32032		65777					
	Valeurs mobilières de placement	080		082									
	Disponibilités	084		086		1024		265					
	Charges constatées d'avance	092		094		2128		2496					
Total II		096		098		71229		88395					
Total général (I + II)		110		112		72870		1642		71229 88395			
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
						1		2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		122		1000		1000					
	Écarts de réévaluation	124		126									
	Réserve légale	126		128		500		500					
	Réserves réglementées	130		132									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	131		133		103732		91732					
	Report à nouveau	134		136		-80328		-68149					
	Résultat de l'exercice	136		138		-22779		-12179					
	Provisions réglementées	140		142									
	Total I		142		144		2125		12904				
	Provisions pour risques et charges		154		156								
DETTES (D)	Emprunts et dettes assimilées	156		158				280					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166									
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		168		3630		651					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169		172		65474		74560					
	Produits constatés d'avance	174		176									
	Total III		176		178		69104		75491				
Total général (I + II + III)						180		71229		88395			
REMARQUES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184					



N° 10057 *17

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2035-B

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation des produits et charges		SARL AS AUTO		31122022		31122022	
A — RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	30200	210	68451	64082	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services	215		214			
		217		218			
				222			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée*			226		6000	
	Subventions d'exploitation reçues			230	1232	2788	
	Autres produits			232	69683	72870	
	Total des produits d'exploitation hors T.A.A. (I)			234	88020	54585	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			236	-16187	12393	
	Variation de stock (marchandises)*			238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	19859	16130	
	Autres charges externes* (dont crédit bail — mobilier — immobilier)			244	757	1869	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont: taxe professionnelle CFE et CVAE)	243		250			
	Remunérations du personnel*			252			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			254			
	Dotations aux amortissements*			256			
	Dotations aux provisions			262	8	1	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		264	92457	84978	
	Total des charges d'exploitation (II)			270	-22774	-12108	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	5	71	
	Charges exceptionnelles (VI)			300			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE: Produits (I — III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310	-22779	-12179	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2035,not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cessions d'associés	21		330			
Deductions	Entreprise nouvelle (art. 39-1 C.G.I.)	986		342			
	Reprise d'entreprise en difficulté (art. 39-1 C.G.I.)	981		350			
	Dépense de	345		354			
	Zone franche urbaine (art. 39-1 C.G.I.)	987		358			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			352			
	Déficits antérieurs reportables* (dont imputés sur le résultat)			360	22779		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		361		368			
Montant de la T.A.A. déductible		374	749	376	0		
Montant de la T.A.A. déductible sur biens et services (voir annexes)		378	5113	380			



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C

N° 10958 *15

Fondateur
Gérant

Description de l'entreprise

SARLAS AUTO

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	411	412	413	414			
	Autres	415	416	417	418			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	421	422	423			
	Constructions	430	431	432	433			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	441	442	443			
	Installations générales, agencements, divers	450	451	452	453			
	Matériel de transport	460	461	462	463			
	Autres immobilisations corporelles	470	471	472	473			
TOTAL		490	1642	492	494	1642		
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	1642	492	494	1642		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements aliénés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
Autres immobilisations corporelles		560	1642	564	566	1642		
TOTAL		570	1642	572	574	1642		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	0,5 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 10 % pour les entreprises à l'ISL (Sous réserve que le montant des plus-values ne dépasse pas 10 % du montant des plus-values de l'exercice)						
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	10 % 6	15 % ou 16 % 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589
Plus-values taxées *		579	Regularisations		590	591	592	593
Résultat net de cession des immobilisations et application de droits de la propriété industrielle						594		
TOTAL						596	597	598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire 2033-NOT

† Ces plus-values sont imposables au titre de l'IS en application des articles 258 bis (A, 219) et 208C du CGI. L'absence de mention de l'ISL est établie selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul des plus-values.



N° 10050000 17

DGFIP N° 2033-B

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire d'application des articles 392 A et 392 B du Code de Commerce (des impôts)
Désignation de l'entreprise : **SARL AS AUTO** ☐ scindé

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	94933
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	94933
Déficits de l'exercice	860	22779
Total des déficits restant à reporter	870	117712

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-3 du Code des Transports) (case à cocher)

800



Le contribuable s'engage à transmettre au fisc, au plus tard le 31 mai de l'année suivante, le formulaire 2033-B déposé.
De remplir les cases concernées par la rubrique "Impôts" du formulaire 2033-B.



N° 1854* 17

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2035-E

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2012 116-613

N 2035-E 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SARL AS AUTO		Neant ☐	
Exercice ouvert le 01/01/2022	et clos le 31/12/2022	Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	68451	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	110		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	112		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	114	1232	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	115		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	116		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	117		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	118		
TOTAL 1	119	69683	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	120	88020	
Variation de stocks (marchandises)	121	-16187	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	122		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	123		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	124	19859	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	125		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	126		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	127	8	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	128		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	129		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA (contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.)	130		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	131		
TOTAL 2	132	91700	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	133	-22017
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 130, 138 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.



N° 11421 #17

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F

Formulaires obligatoires
pour les sociétés soumises à la loi n° 66-557

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 9 9 8 3 7 0 0 3 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AS AUTO

ADRESSE (voie) 436 CHEMIN DES FONTAINES

CODE POSTAL 38540 VILLE GRENAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SENKEVICH Prénom(s) SERGEY
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 02/10/1962 N° Département 99 Commune PRILOUKI Pays URSS
Adresse : N° 436 Voie chemin des Fontaines
Code Postal 38540 Commune GRENAY Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique SAPRYKINA Prénom(s) GALINA
Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 05/02/1947 N° Département 99 Commune NERTCHINSK Pays URSS
Adresse : N° 21B Voie AVENUE VIVIANI
Code Postal 69008 Commune LYON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés est supérieur au nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la section prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cet imprimé.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

F. 001 206 0000001

N 2033-F IMPRIMERIE NATIONALE

SARL AS AUTOS

Exercice clos le 31/12/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes généraux.

La continuité de l'exploitation est assurée.

Les méthodes d'évaluation et de valorisation de l'exercice sont :

- Méthode de base : coût historique
- Immobilisations corporelles : coût d'acquisition ou de production
- Amortissements : selon la durée de vie prévue, linéaire ou dégressif

- * Matériel et outillages industriels
- * Agencements et installations divers
- * Matériel de transport
- * Matériel de bureau et informatique 1 - 5 ans
- * Mobilier

- Stock matières et marchandises : Premier entré Premier sorti
- Aucun changement de présentation ou d'évaluation n'est à signaler.

COMPLEMENTS POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

NE ANT

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

NE ANT

SARL AS AUTOS

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

À ne recevoir que sur les exemplaires - en continu -

SARL AS AUTO

31/12/2022

**RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS** (Voir renvoi page 4)

(Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ⑥	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑦		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑧ (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑨		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑩	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

D.G.I. N° 2065 Ter

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)

SARL AS AUTO

31/12/2022

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant au bilan de l'entreprise ou dont celles-ci ont assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 15 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)	Taux de 8 %* (art. 219 I a <i>quinquies</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

Les MVLT relevant du taux de 8%, puis de 0%, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.

* Le taux de 8% ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007.

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A *bis*).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou – selon le cas)
plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables aux taux de 16,5 %
(pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007)
Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %
(8 % pour les exercices ouverts
avant le 01-01-2007)

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

SARL A.S. AUTO

SARL au capital de 1 000 €

**436 CHEMIN DE FONTAINE
38540 GREY**

R.C.S. : 499.837.003.

RAPPORT DE GESTION

De la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

- Maintien de la politique de vente entamée
- Suivi de la progression et du maintien du fonds de roulement

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont les suivants :

- Maintien de l'effort de progression
- Maintien et maintien du fond de roulement et de la trésorerie
- Augmentation du chiffre d'affaire et de la marge bénéficiaire
- Développement exportation

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 1er janvier 2023, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

- Néant

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 le chiffre d'affaires s'est élevé à 68 451.00 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 92 457.29 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -22 774.39 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de -5.10 euros des produits et frais financiers, il s'établit à -22 779.49 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 euros,
- de l'impôt sur le bénéfice de 0 euros,

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un déficit de 22 779.49 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont présentés et qui font apparaître déficit de 22 779.49 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider de l'affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur 22 779.49 12 178.89 euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons que les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 conclues au cours de l'exercice écoulé, sur lequel vous aurez à statuer, sont :

- Salaires bruts de Monsieur SENKEVICH Sergey de l'année 2022 : NEANT

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



SARL A.S. AUTO

SARL au capital de 1 000 €

**436 CHEMIN DE FONTAINE
38540 GREY**

R.C.S. : 499.837.003.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit de 22 779.49 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur 22 779.49 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE

